

DÉCIDONS :

Les vacances des écoles françaises des Sœurs de St-Joseph de Cluny et des Frères de l'Institut de Ploërmel commenceront le 9 et le 10 août courant.

L'ouverture de l'année scolaire est fixée au premier lundi et au premier mardi d'octobre.

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera insérée au *Bulletin officiel* des Établissements et publiée au *Messenger* en français et en taïtien.

Papeete, le 1^{er} août 1864.

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

Le Secrétaire général,

Signé : H. TRASTOUR.

N^o 221. — ARRÊTÉ du 1^{er} août 1864, plaçant, à compter dudit jour, le service du Cadastre dans les attributions du chef du génie, directeur des ponts et chaussées.

Nous, Commandant des Établissements français de l'Océanie, Commissaire Impérial aux Iles de la Société,

Vu les difficultés de trouver un personnel à affecter aux opérations du cadastre ;

Sur la demande du chef du service du Cadastre et conformément à la proposition du Secrétaire général,

ARRÊTONS :

A compter de ce jour, le service du Cadastre, organisé par l'arrêté du 5 novembre 1862, est placé dans les attributions du chef du génie, directeur des ponts et chaussées.

Les gardes du génie pourront être employés en qualité d'arpenteurs.

Le Secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* de la colonie.

Papeete, le 1^{er} août 1864.

Signé : E. G. DE LA RICHERIE.

Par le Commandant Commissaire Impérial :

Le Secrétaire général,

Signé : H. TRASTOUR.